



REGLEMENT DU RAID DES MOUETTES

ARTICLE 1 :

Le Raid est composé de trois épreuves :

Pour la catégorie Adulte :

1. Une course de vélo de 24 Kms,
2. Une course à pied de 8 Kms,
3. Une course de Kayak de mer de 2,5 Kms.

Pour la catégorie Junior

1. Une course de vélo de 12 Kms,
2. Une course à pied de 4 Kms,
3. Une course de Kayak de mer de 1.3 Kms.

ARTICLE 2 :

Les catégories de compétiteur se définiront ainsi :

12-16 ans : Catégorie Junior
17 ans et + : Catégorie Adulte

ARTICLE 3 :

Le Raid se pratique en équipe constituée de trois concurrents ou en individuel et accueillera un maximum de 150 participants.

Une équipe devra être constituée de 3 personnes, participant chacune à une épreuve
Un concurrent en individuel devra réaliser les 3 épreuves.

ARTICLE 4 :

Chaque concurrent doit :

- Etre majeur,
- Age minimum de 12 ans avec autorisation des parents,
- Présenter un certificat médical de non contre indication des sports pratiqués de moins de trois mois au moment de l'inscription,
- Présenter une attestation d'assurance (responsabilité civile, dommage corporel causé à un tiers ou à lui-même et pratique d'un sport nautique)
- Porter un gilet de sauvetage lors de l'épreuve de Kayak fourni par l'organisation
- Le Kayak sera fourni par l'organisation de type « sit and top »
- Possibilité de venir avec *sa pagaie personnelle*.
- ***Porter un casque lors de l'épreuve de VTT***

ARTICLE 5 :

Pour les épreuves sur route, les compétiteurs devront respecter le code de la route.

ARTICLE 6 :

Le départ et l'arrivée des épreuves de vélo et de course à pied se situent à la Capitainerie cours des quais, devant la Pharmacie.

Pour l'épreuve de Kayak de mer, le départ est situé à la cale de la S.N.T.

Pour éviter tout retard, un village sera mis à disposition des participants ainsi qu'un parking à vélo sécurisé.

ARTICLE 7 :

Un dossard sera remis à chaque participant lors de son passage à l'émargement au PC Course + une puce électronique à la cheville.

Tout concurrent doit porter son dossard remis par l'organisation sous peine de disqualification.

ARTICLE 8

L'abandon d'un concurrent d'une équipe entraîne la disqualification de l'équipe.

ARTICLE 9 :

- Tout compétiteur doit respecter le règlement fourni avec les plans de chaque épreuve.
- Le non-respect de ce règlement entraîne la disqualification de l'équipe.
- Tout concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser le droit à l'image ou toutes photos concernant l'événement.

ARTICLE 10 : le classement sera réalisé à titre indicatif avec affichage écran TV en direct durant l'épreuve.

Le décompte des points et des résultats se fera de la manière suivante :

Le concurrent réalisant le temps le plus court sur une épreuve fera office de temps de référence et se verra attribuer 1 point, le 2ème meilleur temps se verra attribuer 2 points, le 3ème 3 points et ainsi de suite.

Le relevé des temps se fera à l'aide de puces qui seront remis aux participants lors de l'inscription. En cas d'égalité de points, le classement se jugera sur le temps cumulé des 3 épreuves.

Un classement sera effectué pour chaque catégorie de compétiteur :

- Adulte Individuel
- Adulte Equipe
- Junior Individuel
- Junior Equipe

Vous bénéficierez d'une société spécialisée dans le chronométrage d'épreuves sportives : www.breizhchrono.com

Prise de connaissance du règlement et signature.

Fait à

Le